

■ PRÉAMBULE

L'association sportive du Golf de Saint-Samson est dirigée par un Comité élu.
Le Comité a mis en place une commission sportive.

La Commission sportive gère et pilote les activités relatives :

- à l'organisation des compétitions
- à la gestion des index
- à la désignation des capitaines d'équipes
- à la formation des équipes engagées dans les compétitions officielles, le pro étant sollicité à cet effet
- à l'inscription et aux déplacements des équipes selon le budget délégué par le Comité.

■ CONSTITUTION DES ÉQUIPES ET RÔLE DES CAPITAINES D'ÉQUIPES

Une équipe ne peut être constituée qu'à l'initiative de la commission sportive en relation avec les capitaines des équipes.

Une équipe dispose impérativement d'un capitaine ou référent dont le rôle est de :

- participer à l'élaboration de l'équipe
- jouer éventuellement dans l'équipe
- accompagner l'équipe
- assister aux briefings des compétitions
- assurer la répartition des frais de vie et de déplacement
- communiquer les retours d'informations à l'AS pour la communication interne (photos, commentaires résultats) .

■ SÉLECTION DES JOUEURS

La sélection des joueurs prend en compte les éléments suivants :

- l'index
- la forme du moment technique et physique
- les disponibilités aux dates des différentes compétitions
- les résultats récents
- les nouveaux golfeurs en pleine progression lorsque la compétition intègre des résultats basés sur le "Net"

■ RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les joueurs des équipes représentent le club et bénéficient du soutien de l'Association Sportive. Ils connaissent et acceptent les modalités de défraiement des déplacements.

Les joueurs participent à la vie et à l'animation du club, comme par exemple le capitanat d'équipe, les transports de co-équipiers, les réunions de club, l'école de golf, les portes ouvertes, les saisies de scores de compétitions, les compétitions d'intégration de jeunes et de nouveaux joueurs.

La commission sportive a le pouvoir d'exclure des équipes tout joueur ou joueuse ne respectant pas les règles, l'éthique du golf ainsi que la charte sportive.

■ CHARTE DES ÉQUIPES SPORTIVES DU GOLF DE SAINT SAMSON

Tout membre d'équipe doit

- avoir une licence et un certificat médical à jour
- être membre de l'Association Sportive
- acquérir et porter les couleurs du club dans toutes les compétitions où il le représente
- être abonné auprès du gestionnaire de St Samson et/ou privilégier le Golf de Saint Samson pour son activité sportive
- respecter l'étiquette, les bénévoles et les pros
- communiquer ses résultats, son état de forme, ses souhaits, ses disponibilités
- participer aux rassemblements organisés pour les équipes
- défendre avec conviction les couleurs de l'équipe en privilégiant les résultats de l'équipe
- aider et soutenir ses coéquipiers lors des compétitions
- respecter toute décision de capitaneat pendant et hors des championnats
- accepter qu'une équipe soit un collectif de joueurs de toutes séries, où chacun est sur un même pied d'égalité (y compris les remplaçants et les cadets)
- participer à des compétitions Open organisées par le Club

Les joueuses et les joueurs des équipes du Golf de Saint Samson connaissent et acceptent les termes de la charte sportive.